

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 25

Pouvoirs : 5

Votants : 30

Abstentions : 0

Exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

N°2023-47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 07 septembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 1^{er} septembre deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Charles-Antoine Darfeuilles pouvoir à Bernard Darfeuilles, Maryse Parverie pouvoir à Christophe Gérourard, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Chantal Robin pouvoir à Richard Simonneau, Florian Vaudon pouvoir à Jean-Pierre Charmes

Secrétaire de séance : Jérôme SUET

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de présenter un dossier de demande de subvention au titre du CDDI 4 auprès de monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne : renforcement de voirie, VC13, commune de Saint-Cyr, lieu-dit « Gorretie ».

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2023-05 en date du 23 février 2023, le Conseil Communautaire avait autorisé monsieur le Président à déposer auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne un dossier de demande de subvention au titre du CDDI4 pour du renforcement de voirie au lieu-dit « Gorretie » sur la commune de Saint-Cyr.

Ce dossier méritait toutefois un complément d'information, et a donc été revu.

Le montant des travaux de réfection de ce mur s'élève à 25 373,20 €

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

	CDDI	FCTVA	Fonds propres
Mur de Gorretie	12 686,60 €	5074,64 €	12 687,00 €

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre du CDDI de 4^{ème} génération dans le cadre du renforcement de voirie pour la réfection du mur de soutènement de la VC13 commune de Saint-Cyr lieu-dit Gorretie.

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de ce projet tel que décrit ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD